



Communauté de Communes

PROCES-VERBAL DU BUREAU COMMUNAUTAIRE Séance du 19 DECEMBRE 2024

Le 19 Décembre à 17h le Bureau Communautaire de la Communauté de Communes Val de Gers, convoqué le 10 décembre 2024, s'est réuni en session ordinaire à Seissan sous la présidence de Monsieur François RIVIÈRE, Président.

Etaient présents :

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 16

Présents : 9

Procurations : 1

MM. et Mmes BALAS Max, BALDINI André, BONNET Thierry, BOURDETTE Alain, BREIL Roger, CASTEX Marc, EXILLARD Isabelle, GERAULT Jean-Philippe, RIVIERE François.

Mme MONFORT Karine a donné procuration à Mme EXILARD Isabelle.

Approbation du procès-verbal du bureau du 12 novembre 2024

Le projet de procès-verbal du bureau du 12 novembre est soumis par le Président à l'approbation du bureau. Aucune observation n'étant faite, il est approuvé à l'unanimité.

Désignation du secrétaire de séance

M. BREIL Roger est élu à l'unanimité pour assurer les missions de secrétaire de séance.

Rappel de l'ordre du jour :

URBANISME

1. Etat d'avancement du PLUI

PLANS DE FINANCEMENT DES PROJETS DETR 2025

2. Extension de la ZAE de Masseube (*soumis à délibération*)
3. Centre d'interprétation du paléosite de Sansan (*soumis à délibération*)
4. Remplacement de la pompe à chaleur à la maison de l'intercommunalité (*soumis à délibération*)
5. Aménagement et extension du centre territorial de sante de Masseube (*soumis à délibération*)
6. Projet de musée numérique « micro-folie » (*soumis à délibération*)
7. télédiagnostic dermatologique à distance à distance (*soumis à délibération*)
8. Requalification de la ZAE de Seissan (*soumis à délibération*)

MAISON MEDICALE

9. Changement du bail des sage-femmes (*soumis à délibération*)

Questions diverses

Les points suivants ont été examinés :

1 : Etat d'avancement du PLUI

2 : Plan de financement des projets 2025

Extension de la ZAE de Masseube (soumis à délibération)

La Communauté de Communes est propriétaire d'un terrain cadastré AL 55 d'une superficie d'environ 1,8 hectare (voir plan). Situé en continuité directe de la zone actuelle et en classé en en zone d'activité au PLU de la commune, il s'agit aujourd'hui de prévoir l'aménagement de cette zone afin de pouvoir accueillir de nouvelles entreprises.

Le plan de financement proposé est le suivant :

DÉPENSES		RECETTES	
Maitrise d'œuvre	34 597 €	État (DETR) – 40 %	159 452 €
Travaux	353 033 €	Région – 30 %	119 604 €
Frais divers et imprévus	11 000 €	Autofinancement Val de Gers – 30 %	119 604 €
TOTAL DEPENSES HT	398 630 €		

Centre d'interprétation du paléosite de Sansan (soumis à délibération)

Découvert en 1834 par Edouard Lartet, le site paléontologique de Sansan est l'un des trois gisements les plus célèbres de la sphère paléontologique mondiale. Sa renommée s'est construite autour de deux grandes découvertes qui ont marqué l'histoire des Sciences : la découverte d'une mâchoire de singe fossile qui a remis en question les théories alors en vigueur au XIXe siècle sur l'origine des espèces, et le premier squelette de mastodonte qui a pu être reconstitué et exposé en France.

Propriété du Muséum national d'Histoire naturelle (MNHN) depuis 1849 et site classé depuis 1948, le site de Sansan se compose d'un terrain de 36 732 m² et d'une bergerie reconstituée (le ferme du Campané). Dès les premières découvertes, il n'a cessé de faire l'objet d'une activité scientifique importante, ponctuée d'une dizaine de campagnes de fouilles réalisées entre 1834 et 1999. Ses fossiles sont aujourd'hui présents dans de nombreux musées et collections à travers le monde, et son histoire traverse les âges.

Afin de mettre en lumière ce patrimoine remarquable, de diffuser les savoirs auprès du public et de renforcer l'attractivité du territoire, la Communauté de Communes Val de Gers, en partenariat avec le Muséum national d'Histoire naturelle (MNHN) et le Muséum de Toulouse s'est engagée depuis 2016, dans l'aménagement et la valorisation de ce site. Après une première phase visant l'aménagement d'un sentier paléontologique et la restauration de la bergerie, la phase II consistant à l'implantation sur site de reconstitution de squelettes et la création d'une zone de fouille s'est achevée en 2022.

Réunis en octobre 2023, les partenaires historiques du projet ont réaffirmé leur volonté de poursuivre l'aménagement et la valorisation du site paléontologique de Sansan en lançant officiellement la création d'un « centre de médiation ».

A travers la création de ce centre de médiation, la Communauté de Communes Val de Gers se fixe comme objectifs :

- ✓ Poursuivre la mise en valeur du site paléontologique de Sansan
- ✓ Contribuer à la préservation des richesses patrimoniales et paysagères de l'Astarac, et favoriser l'appropriation de ces richesses au niveau local
- ✓ Transmettre des connaissances et des savoirs, et susciter une réflexion face aux enjeux contemporains (érosion de la biodiversité, changement climatique...) en s'appuyant sur une démarche scientifique

- ✓ Développer un site de haute valeur scientifique intégré à la dynamique des Muséums (MNHN et Muséum de Toulouse)
- ✓ Proposer un espace vivant (avec des animations, des conférences...), connecté (avec des animations immersives et interactives), accessible (PMR, mobilités douces...), ouvert vers l'extérieur (en lien avec les Muséums, mais aussi avec le projet de PNR Astarac, les autres sites paléontologiques du Gers...)
- ✓ Développer l'attractivité touristique du territoire en offrant un site incontournable à visiter à 20 minutes d'Auch.

Grâce à ce centre de médiation, dont la superficie intérieure sera autour de 500 m² pour rester en cohérence avec le dimensionnement des autres aménagements déjà réalisés sur ce site, la Communauté de Communes Val de Gers espère augmenter le nombre de visiteurs du site.

La création de ce centre de médiation passe par deux phases :

- ✓ Une phase d'études préalables à la création de ce centre. Cette phase, lancée en 2024, consiste à la définition du positionnement de l'équipement et de son projet culturel et scientifique, à sa programmation muséographique et scénographique, ainsi qu'à sa programmation architecturale. C'est cette phase qui s'est déroulée en 2024.
- ✓ Une phase de construction et d'aménagement du centre, prévue à partir de 2025.

La tranche 1 concerne le bâtiment. Les coûts prévisionnels sont les suivants :

Maitrise d'œuvre :	100 000 euros HT
Travaux bâtiment et aménagements :	1 150 000 euros HT
Frais divers et dépenses imprévues :	50 000 euros HT
TOTAL :	1 300 000 euros HT

Le plan de financement proposé pour la première tranche est :

Etat (DETR, DSIL) : 38% :	500 000 euros
Région : 17%	220 000 euros
CD 32 : 17%	220 000 euros
FEDER ou leader : 8%	100 000 euros
Autofinancement : 20%	260 000 euros

La tranche 2 concerne la muséographie. Elle est évaluée à ce jour autour de 350 000 euros et sera réalisée en 2026.

Remplacement de la pompe à chaleur à la maison de l'intercommunalité (*soumis à délibération*)

L'une des deux pompes à chaleur de la Communauté de Communes doit être remplacée. Le montant estimé est de 60 214 euros HT. Il est proposé le plan de financement suivant :

Etat : 40%	24 086 €
CD 32 : 20%	12 042 €
Autofinancement : 40%	24 086 €

Aménagement et extension du Centre Territorial de Santé de Masseube (*soumis à délibération*)

La Communauté de Communes Val de Gers souhaite renforcer son maillage territorial en matière d'offre médicale. Elle est engagée, dans le cadre de l'Entente Astarac, dans un Contrat local de santé dont la synthèse du diagnostic est jointe en annexe. Il en ressort que sur le territoire de l'Astarac le nombre de médecins généralistes est de 17. Cela représente environ 68 praticiens pour 100 000 habitants, ce qui est inférieur au Gers (84,6%), à l'Occitanie (95,1%). Par ailleurs, la population de médecin est aussi vieillissante avec 35,3% âgés de 60 ans ou plus.

Concernant les médecins spécialistes :

- Absence de dermatologue,
- Absence de gynécologue,

- Un cabinet d'ophtalmologie,
- Absence de pédiatre,
- Absence de psychiatre.

Au total, 6 chirurgiens-dentistes exercent sur le territoire. Cela représente environ 23,9 praticiens pour 100 000 habitants contre plus du double dans le Gers (52.3), en Occitanie (66.9) et en France (55.1). Un Constat similaire, à celui des médecins généralistes, est fait avec près de 2 tiers des chirurgiens-dentistes qui ont plus de 60 ans.

En plus de la problématique médicale, et du renoncement aux soins, cela augmente les déplacements vers les centralités disposant de la ressource (Auch, Toulouse) et la congestion des services de déplacement ambulatoire.

Un Centre Territorial de Santé a été créé par le Conseil Départemental au rez de chaussé d'un l'immeuble. A ce jour, le Conseil Départemental cherche toujours des médecins salariés à y installer. C'est à l'étage que la Communauté de Communes souhaite développer des activités médicales et paramédicales (Infirmiers, sage-femme, professionnels de santé). Ces locaux sont situés à proximité du centre du village et voisins du centre social, de la Maison France Service et surtout de l'Ehpad.

Fort de l'expérience de la Maison de Santé de Seissan, ou un projet de télédiagnostic dermatologique est en cours, la Communauté de Communes souhaite créer un pôle médical à Masseube. Il s'agit de regrouper des professionnels et de créer des synergies entre Masseube et Seissan.

Dans le domaine médical et paramédical en milieu rural, il est important de proposer des espaces où les professionnels peuvent collaborer et ne pas être isolés.

Nous trouvons au rez de chaussé un accueil, deux cabinets de consultations et une salle d'urgences pour une superficie de 79m². Ces locaux sont aménagés y compris meublés et équipés.

Le projet consiste à aménager l'étage de 138m² en créant cinq cabinets de consultation ainsi que les accès pour les personnes à mobilités réduites (ascenseur, circulations).

Les coûts prévisionnels sont de 242 760 euros HT pour les travaux et 37 044 HT pour la maîtrise d'œuvre auquel il faudra ajouter le mobilier (chiffage en cours) et d'éventuelles dépenses diverses imprévues.

Au total, le budget de l'opération est estimé à 340 000 euros HT.

Le diagnostic a été réalisé et le permis de construire est en cours. Il sera déposé en fin d'année 2024.

Ce projet s'inscrit pleinement dans le Contrat Local de Santé et répond aux objectifs de maillage territorial posé par la Région (Bourg Centre). Il s'inscrit également dans le programme Petites Villes de Demain

Les coûts prévisionnels sont les suivants :

Maitrise d'œuvre :	37 044 euros HT
Aménagements :	242 760 euros HT
Equipements :	40 000 euros HT
Frais divers et dépenses imprévues :	20 000 euros HT
TOTAL de l'opération :	339 804 euros HT

Le plan de financement proposé est le suivant :

Etat (DETR/DSIL) : 40%	135 921 euros
Région : 25%	84 951 euros

Leader : 15%	50 970 euros
Autofinancement : 20%	67 962 euros

Projet de musée numérique « Micro-Folie »

Une Micro-Folie est un dispositif culturel innovant, conçu pour rendre l'art, la culture et la créativité accessibles à tous, partout. Imaginée par La Villette et soutenue par le ministère de la Culture en France, elle se présente comme un espace modulable combinant plusieurs outils numériques et activités participatives. Les Micro-Folies s'implantent dans des lieux variés tels que des médiathèques, des écoles, des maisons de quartier, ou encore des centres culturels.

Les principaux éléments d'une Micro-Folie :

1. Musée numérique :
 - Un écran ou des tablettes interactives permettent de découvrir des œuvres issues des collections des plus grands musées et institutions culturelles (Louvre, Musée d'Orsay, Centre Pompidou, etc.).
 - Les visiteurs explorent les chefs-d'œuvre de manière ludique et pédagogique, souvent accompagnés de contenus multimédias.
2. Espace de réalité virtuelle :
 - Casques VR pour vivre des expériences immersives, comme des visites de monuments, des spectacles ou des expositions.
3. FabLab (selon les lieux) :
 - Un atelier équipé d'outils comme des imprimantes 3D, découpeuses laser ou brodeuses numériques, permettant la création et l'expérimentation.
4. Espace convivial et participatif :
 - Des activités pour petits et grands, telles que des ateliers créatifs, des rencontres artistiques ou des animations pédagogiques.
5. Adaptabilité :
 - Les Micro-Folies sont personnalisables selon les besoins locaux et peuvent intégrer des contenus spécifiques liés au territoire.

Objectifs d'une Micro-Folie :

- Démocratisation culturelle : Offrir un accès gratuit ou à faible coût à la culture.
- Développement local : Renforcer les dynamiques sociales et culturelles d'un territoire.
- Éducation : Sensibiliser les enfants et les jeunes à l'art et à l'histoire à travers des outils modernes.

En résumé, les Micro-Folies sont des espaces qui allient culture, technologie et proximité, visant à rapprocher les citoyens de leur patrimoine culturel et artistique. Leur modularité et leur accessibilité les rendent idéales pour les collectivités souhaitant dynamiser leur offre culturelle.

Sur notre territoire, le Kit mobile apparaît le mieux adapté. Il peut être basé dans les médiathèques du territoire et être utilisé par les communes pour des manifestations spécifiques.

Coût prévisionnel :

KITS MICRO-FOLIES MOBILES	Prix unitaire HT	TVA	Prix unitaire TTC
Musée Numérique	37250	20%	44700
Fablab	7810	20%	9372

Ludothèque	2883	20%	3459,6
FORFAIT FRAIS DE LIVRAISON	Prix unitaire HT	TVA	Prix unitaire TTC
Zone Sud-Ouest (Nouvelle Aquitaine, Occitanie)	550	20%	660

Il est proposé de ne retenir que le Musée Numérique, pour un coût total de 37 800 euros HT.

Le plan de financement proposé est le suivant :

DRAC : 40%	15 120 euros
Leader : 40%	15 120 euros
Autofinancement : 20%	7 560 euros

Télédiagnostic dermatologique à distance *(soumis à délibération)*

Il s'agit d'équiper un local de la Maison Médicale de Seissan afin de pouvoir effectuer du télédiagnostic dermatologique et de répondre à un besoin crucial sur notre territoire. Les opérations seraient effectuées par un médecin généraliste formé en spécialité dermatologique.

Ce projet a reçu un avis favorable de l'ARS qui est susceptible de le financer à 100%.

Requalification de la ZAE de Seissan *(soumis à délibération)*

Le projet de requalification des zones d'activité a été présenté en décembre 2023 pour la DETR 2024. A la demande de la préfecture le projet avait été scindé en deux. Le projet de requalification de la ZAE de Masseube a été présenté en premier aux partenaires. Il convient aujourd'hui de délibérer sur le projet de Seissan pour demander des subventions aux partenaires (Région).

Le bureau, après discussion, le quorum étant vérifié,

- **APPROUVE** les plans de financements indiqués supra ;
- **AUTORISE** le Président à signer la délibération et les documents y afférents.

MAISON MEDICALE

3 : Changement du bail des sage-femmes *(soumis à délibération)*

Actuellement deux sage-femmes occupent la maison médicale dans le même bureau sous le nom d'une société. L'une des deux décide de quitter les lieux au 1er janvier 2025. La société étant dissoute, il convient de conclure un bail avec la locataire restante.

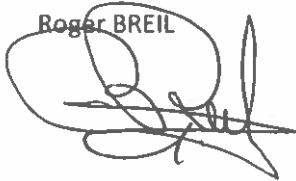
Le bureau, après discussion, le quorum étant vérifié,

- **APPROUVE** le changement de bail ;
- **AUTORISE** le Président à signer la délibération et les documents y afférents.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h15

Approuvé le

Le secrétaire de séance
Roger BREIL

A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke at the bottom.

Le Président
François RIVIERE

A handwritten signature in black ink, featuring a large loop at the top and a horizontal stroke at the bottom.

